

MAIRIE
DE**ARTIGNOSC-SUR-VERDON**

Code Postal : 83630

Tél. : 04.94.80.70.04

Fax : 04.94.80.77.62

E-Mail : MAIRIE-ARTIGNOSC@wanadoo.fr

**ARRETE PORTANT INTERDICTION d'ACCES
aux CHIENS et CHEVAUX AUX ABORDS DU LAC**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

-Vu les articles L 2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu l'article L 211.22 du Code Rural

-CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux aux abords du lac, et notamment celle des chiens et chevaux

ARRETE**Art 1-** Les chiens et chevaux, même tenus en laisse ou attachés sont interdits sur les rives et aux abords du lac.**Article 2 -** Tout chien ou cheval errant, trouvé sur la dite voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.**Article 3 -** Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.**Article 4 -** M. le commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le Sous-PréfetFait à ARTIGNOSC/VERDON,
Le 30 Juin 2009